



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 22726

Numéro SIREN : 807 678 511

Nom ou dénomination : 2THELOO RAILWAY

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2017 sous le numéro de dépôt 35356

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 02-06-2017

N° DE DEPOT : 035356

N° GESTION : 2014B22726

N° SIREN : 807678511

DENOMINATION : 2THELOO RAILWAY

ADRESSE : 13 rue Riblette 75020 Paris

MILLESIME : 2015

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Bilan Actif	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	200 259	13 278	186 981	
Immobilisations en cours	371 003		371 003	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 003		8 003	
TOTAL (I)	579 264	13 278	565 986	
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	462 555		462 555	245 017
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	275 435		275 435	5 085
Charges constatées d'avance	30 045		30 045	
TOTAL (II)	768 036		768 036	250 102
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)	1 347 300	13 278	1 334 022	250 102

Bilan Passif

Bilan Passif	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
	Net	Net
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel dont versé : 250 000	250 000	250 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	(4 190)	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(422 742)	(4 190)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	(176 932)	245 810
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I bis)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	32 857	
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	32 857	
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	782 139	1 726
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	418 323	2 566
Dettes fiscales et sociales	276 488	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 146	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	1 478 097	4 292
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I à IV)	1 334 022	250 102

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2015 au 31/12/2015			Du 10/11/2014 Au 31/12/2014
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	4 758		4 758	
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 888 583		2 888 583	
Chiffre d'affaires Net	2 893 341		2 893 341	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges				
Autres produits			901	
TOTAL (I)			2 894 242	
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			2 148 347	4 190
Impôts, taxes et versements assimilés			18 600	
Salaires et traitements			971 330	
Charges sociales			130 006	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			13 278	
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges			32 857	
Autres charges			404	
TOTAL (II)			3 314 822	4 190
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(420 579)	(4 190)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V - VI)				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			(420 579)	(4 190)

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Du 10/11/2014 Au 31/12/2014
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)		
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 163	
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	2 163	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(2 163)	
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	2 894 242	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	3 316 985	4 190
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	(422 742)	(4 190)
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2015 dont le total du bilan avant répartition est de 1 334 022 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : (422 742) Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'entreprise :

La société par action simplifiée 2Theloo Railway SAS, créée en 2014, réalise une activité de développement, d'implantation et d'exploitation d'un concept de boutiques-toilettes dans les centre-villes par l'intermédiaire des gares ferroviaires SNCF.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

- **Activité :**

La société est titulaire d'un contrat d'occupation temporaire du domaine public avec la SNCF qui lui confie l'installation et l'exploitation de 43 espaces sanitaires. Ce contrat d'une durée de 10 ans à compter de janvier 2015, prévoit en particulier :

- Un planning des emplacements mis à disposition de la société ;
- Un programme de travaux d'aménagement à la charge de la société pour un montant total de 10 700 K€ ;
- Les travaux, ouvrages réalisés par la société restent propriété de la SNCF à l'issue du contrat ;
- Une redevance d'occupation du domaine public à la charge de la société.

Par ailleurs, et suite à des mouvements de grève, ont été repris par la société soeur Gaspro qui refacture les coûts correspondants à la société les salariés de l'ancien prestataire présents sur les sites au 20 janvier 2015. Au 31 décembre 2015, l'exploitation a démarré pour 8 espaces sanitaires.

- **Continuité d'exploitation :**

Malgré une situation nette négative de 177 K€ liée au démarrage de l'activité, le management de la société a arrêté les comptes annuels selon l'hypothèse de continuité d'exploitation, compte tenu des perspectives financières du contrat avec la SNCF et du soutien financier du groupe 2THELOO.

Par ailleurs, dans le cadre du démarrage de l'activité, la société a pris du retard dans le respect de certaines obligations contractuelles, notamment en termes d'équipement des sites, mais le management travaille sur ces sujets avec ses interlocuteurs de la SNCF, et confirme qu'ils ne représentent pas de risque de résiliation du contrat.

- **Report d'approbation des comptes :**

Suite à des difficultés rencontrées dans l'organisation administrative, le management de la société a obtenu du tribunal de commerce un report au 31 mars 2017, des formalités d'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Le poste d'immobilisation en cours s'élève à 371.003 euros. Il représente les frais engagés pour l'aménagements réalisés dans les espaces sanitaires SNCF et se décompose de la façon suivante :

- Equipement et aménagement : 93.125 euros
- Conception et frais d'architecture : 277.878 euros

Amortissements

Les amortissement sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

Les immobilisations sont mises en service et amorties à compter de l'inauguration des sites correspondants.

Les durées d'amortissements appliquées sont comprises entre 5 et 10 ans.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent uniquement à des dépôts de garantie.

Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Aucune dépréciation n'a été constatée au cours de l'exercice.

Disponibilités

A la clôture de l'exercice, les disponibilités en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il apparait un passif dont l'échéance ou le montant ne peut pas être déterminé de façon précise.

Le passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est à dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

La société a plusieurs litiges prud'homaux représentant un montant total de demandes de 81 K€, provisionné à hauteur de 33 K€ sur la base du risque probable estimé par le management avec l'assistance de ses conseils.

Engagements de départ à la retraite

Compte tenu du *turn over* important inhérent à l'activité de la société, le management n'a pas procédé au calcul de l'indemnité au titre des départs en retraite considérée comme non significative.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2015 a été constaté au compte 444 - Etat - impôt sur les bénéfices pour un montant de 55.610 €. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

A la date de clôture de l'exercice et en l'absence d'impôt sur les sociétés exigible, l'entreprise n'a pas pu utiliser son CICE dont la créance apparaît à l'actif du bilan.

Impôt sur les bénéfices

En date du 1er janvier 2015, la société est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale de la société 2Theloo French Group, société au capital de 1.938.395 euros, dont le siège social est au 13, rue Riblette - 75020 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 808 012 553.

La société 2Theloo French Group se constitue donc seule redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt de distribution.

Dans le groupe fiscal 2Theloo French Group, les sociétés intégrées fiscalement supportent l'impôt qu'elles devraient acquitter si elles étaient imposées séparément.

Informations requises par l'article R.123-198 - 9° du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 8.000 € hors taxe.

Rémunération du dirigeant

Néant.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	78	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	78	

Composition du capital Social

POSTES CONCERNES	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	250 000	1.00000	250 000
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	250 000	1.00000	250 000

Identité des sociétés consolidant la société mère

Dénomination sociale Siège social	Montant capital	% détenu
2Theloo Holding BV Prins Hendriklaan 17 - 1075AZ Amsterdam - Pays Bas	675 392	100.00

Etat des immobilisations

Cadre A		Augmentations	
Immobilisations incorporelles	Valeur brute en début d'exercice	Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencets. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.			
Inst. gales., agencets. et aménagt. divers			177 793
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier			22 466
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			371 003
Avances et acomptes			
TOTAL			571 262
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			8 003
TOTAL			8 003
TOTAL GENERAL			579 265

Cadre B	Diminutions		Valeur brute des immo en fin d'exercice	Réévaluat. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencets. et aménagt. const.				
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Inst. gales., agencets. et aménagt. divers			177 793	
Mat. de transport				
Mat. de bureau et info., mobilier			22 466	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			371 003	
Avances et acomptes				
TOTAL			571 262	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			8 003	
TOTAL			9 003	
TOTAL GENERAL			579 264	

Etat des amortissements

Cadre A						
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles						
Frais d'étab. et développement						
Autres postes d'immo. incorp.						
TOTAL						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Ins. gales., agenc. et aménag. des constr.						
Inst. techniques, mat. et outillage indust.						
Inst. gales., agenc. et aménagements divers					10 659	10 659
Matériel de transport						
Mat. de bureau et informatique, mobilier					2 619	2 619
Emballages récup. et divers						
TOTAL		13 278		13 278		
TOTAL GENERAL		13 278		13 278		

Cadre B		Ventil. mouvements provision amortissements dérogatoires					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amort. fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'étab. et développement (I)							
Autres postes d'immo. incorp. (II)							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gales., agenc. et aménag. des constr.							
Inst. techniques, mat. et outillage indust.							
Inst. gales., agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récup. et divers.							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE		TOTAL GENERAL NON VENTILE			TOTAL GENERAL NON VENTILE		

Cadre C				
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début d'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions et dépréciations

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Réglementées					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Risques et charges		32 857			32 857
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II		32 857			32 857
NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Dépréciations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III					
TOTAL GENERAL (I+II+III)		32 857			32 857
Dont dotations et reprises : - d'exploitation		32 857			
Dont dotations et reprises : - financières					
Dont dotations et reprises : - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation					

Etat des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	8 003		8 003
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	6 226	6 226	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	55 610	55 610	
Taxe sur la valeur ajoutée	244 632	244 632	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	156 087	156 087	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)			
Charges constatées d'avance	30 045	30 045	
TOTAL	500 603	492 601	8 003
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des états de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	418 323	418 323		
Personnel et comptes rattachés	42 478	42 478		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	148 253	148 253		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	84 296	84 296		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 461	1 461		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	782 139	782 139		
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	1 146	1 146		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 478 097	1 478 097		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation

	Montant Entreprises liées	Montant Entreprises avec lesquelles la soc a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immob incorporelles		
Avances et acomptes sur immob corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	156 088	
Capital souscrit et appelé non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes	351 693	430 446
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Libellé	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant	(420 579)		(420 579)
Résultat exceptionnel (y compris participations)	(2 163)		(2 163)
Résultat comptable	(422 742)		(422 742)

Commentaire

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Prov. Non déductible année de dotation	32 857	10 952
Total des déficits d'exploitation reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins values à long terme		
TOTAL	(32 857)	(10 952)

Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	245 810
- Distributions	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	245 810
Variations du capital social	
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Variation des subventions d'investissement et des provisions réglementées	
Variation des autres postes	
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	245 810
Variations du capital social	
Variations du compte de l'exploitant	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport ...	
Variations des écarts de réévaluation	
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	
Variations des réserves réglementées	
Variations du report à nouveau	(4 190)
Variations des subventions d'investissement et provisions réglementées	
- Affectations du résultat N-1 en capitaux propres (hors distributions)	4 190
Variations en cours d'exercice	
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	245 810
Résultat de l'exercice	(422 742)
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	(176 932)

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 633.82	
Dettes fiscales et sociales	68 738.17	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	122 371.99	

Détail des charges à payer

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 633.82	
408100 Facture non parvenue	53 633.82	
Dettes fiscales et sociales	68 738.17	
428200 Dettes prov. congés payés	40 553.44	
438200 Charges sur congés à payer	11 031.01	
438610 Taxe d'apprentissage à payer	6 430.09	
438620 Formation continue à payer	9 262.63	
448600 Charges à payer	1 461.00	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	122 371.99	

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2015	31/12/2014
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL		

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2015	31/12/2014
Charges d'exploitation	30 045	
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	30 045	

Détail du résultat exceptionnel

Compte de résultat	Solde		Variation	
	31/12/2015	31/12/2014	Montant	%
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
TOTAL DES PRODUITS				
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 163.00		2 163.00	-
671200 Contraventions	2 163.00		2 163.00	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL DES CHARGES	2 163.00		2 163.00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 163.00)		(2 163.00)	

2THELOO RAILWAY

SAS unipersonnelle

Au capital social de 250 000 €

13 rue Riblette -75020- PARIS

RC5 PARIS 807 678 511

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 11 MAI 2017

Le 11 mai 2017, à 19h, à Paris,

Le Président, la société 2THELOO FRENCH GROUP, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 1 938 395 euros, dont le siège social est situé 13 rue Riblette -75020- PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 808 012 553 représentée par son président, la société 2THELOO HOLDING B.V., représentée par Monsieur Kees-Jan BUS

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'assemblée générale annuelle ordinaire sur les comptes dudit exercice ;

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le Président procède à l'examen des comptes de l'exercice social débuté le 1^{er} janvier 2015 et clos le 31 décembre 2015, de l'inventaire, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 font apparaître une perte de 422.742 euros.

Le Président constate que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Puis le Président procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice.

Il arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, lesdits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires de 2.893.341 euros et une perte de 422.742 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le président examine ensuite l'affectation du résultat.

Le président décide de proposer à l'assemblée générale d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 422.742 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 422.742 euros.



Affectation

- Au report à nouveau, soit 422.742 euros
- Solde du report à nouveau, soit 426.932 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président déclare qu'il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de la procédure prévue aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé ou au cours d'exercices antérieurs.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le Président décide de convoquer les associés en assemblée générale ordinaire annuelle le 11 mai 2017 à 9 heure, au siège social, 9 rue Riblette -75020- PARIS à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus au Président;
- Affectation du résultat;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président constate qu'il a tout ce qui est nécessaire pour assurer la préparation et la convocation de l'assemblée générale.

RAPPORT - RESOLUTIONS

Le Président arrête ensuite les termes du rapport qu'il présentera à l'associé unique, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'associé unique.

COMMUNICATION A L'ASSOCIE UNIQUE

Le Président prendra toutes mesures utiles en vue de permettre à l'associé unique d'exercer son droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

14

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre.

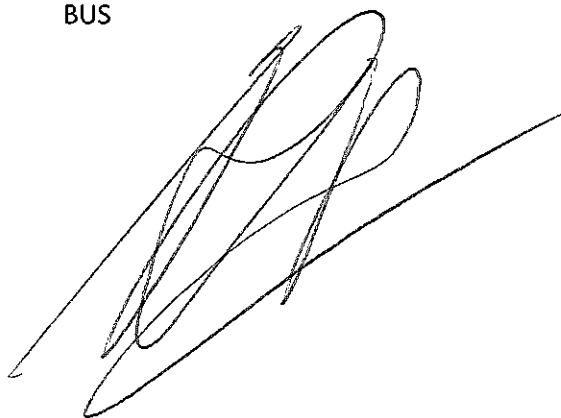
Le Président

2THELOO FRENCH GROUP

Représentée par son président

2THELOO HOLDING B.V.

Représentée par Monsieur Kees-Jan
BUS

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Kees-Jan Bus, the president mentioned in the text.

2THELOO RAILWAY

SAS unipersonnelle

Au capital social de 250 000 €

13 rue Riblette -75020- PARIS

RCS PARIS 807 678 511

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

La société 2THELOO FRENCH GROUP, associé unique et Président de la Société 2THELOO RAILWAY, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'activité de la Société, immatriculée en novembre 2014, tient principalement au développement et à l'exploitation de boutiques-toilettes selon le concept 2THELOO.

L'exercice clos le 31 décembre 2015 témoigne du challenge à relever et en partie relevé et des difficultés rencontrées afférents au lancement de cette nouvelle activité en France conformément au concept novateur 2THELOO – concept déjà développé dans d'autres pays-.

Après avoir répondu à une consultation, la Société a conclu, fin 2014, avec le groupe SNCF un contrat d'occupation portant occupation d'emplacements en gare -domaine public- et intéressant 43 sites.

Aux termes de ce contrat, la Société s'est progressivement vue confier l'exploitation commerciale de 43 emplacements en gare selon le concept innovant et unique 2THELOO de « boutiques-toilettes, la SNCF souhaitant notamment une montée en gamme de qualité, une harmonisation des standards de services et de qualité et une augmentation de la valorisation commerciale des gares.

Aux termes dudit contrat, 2THELOO RAILWAY est également tenue de réaliser progressivement d'importants travaux d'aménagement et de réaménagement nécessitant de lourds investissements et de verser une redevance d'occupation à son cocontractant.

Lesdits travaux ont débutés sur l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Certains sites (22 sites en 2015) ont été réaménagés en 2015 (9 sites ont été réaménagés en 2016) et correspondent aujourd'hui au concept 2THELOO, d'autres sites n'ont pas encore été réaménagés -mais certains ont pu bénéficier de travaux de rafraîchissement- et ne sont pas encore au concept 2THELOO mais sont exploités sous marque blanche.

La Société ne connaît pas de concurrent direct et sérieux à ce jour.

Avant de signer le contrat d'occupation temporaire du domaine public susvisé, le groupe SNCF travaillait avec plusieurs prestataires, ayant tous une activité de nettoyage de locaux.

En pratique, le changement de mode d'exploitation des espaces sanitaires décidé par le groupe SNCF n'a soulevé aucune difficulté, sous réserve d'une grève décidée en janvier 2015 par les seuls salariés d'un des prestataire -qui depuis lors a été placée en liquidation judiciaire- qui a conduit à convenir d'un protocole d'accord. Moyennant des contreparties, la Société a accepté de créer une société de nettoyage, GASPRO PLUS, aux fins de reprise de la quasi intégralité du personnel de ce prestataire.

Ces évolutions ont été contractualisées au travers d'un premier avenant audit contrat d'occupation.

D'autres évolutions mineures ont donné lieu à un second avenant.

Le lancement de 22 nouveaux emplacements au concept 2THELOO en 2015 et les travaux afférents de réaménagement, outre les travaux de rafraîchissement d'emplacements sous marque blanche et le fait qu'une partie des sites -mis à disposition courant 2015 ou requérant de longues périodes de travaux- n'a pas été opérationnel au cours de tout l'exercice social a directement concouru à la réalisation d'un résultat déficitaire au 31 décembre 2015, soit 422.742 euros.

La Société projette une pleine opérationnalité fin 2017 : tous les sites seront alors réaménagés et prêts à fonctionner sous le concept 2THELOO.

Par ailleurs, il convient de souligner l'augmentation substantielle du nombre de clients au cours de l'exercice 2015. Cette tendance à l'augmentation se confirme en 2016.

Ces données permettent d'envisager de meilleurs résultats pour les prochains exercices.

Sur le plan social, il est à souligner l'embauche de plusieurs salariés, l'effectif de la Société étant passé de 0 à 117 équivalents temps plein en 2015.

Il convient également de souligner que les salariés repris par la société GASPRO PLUS, ont initiés des procédures contentieuses en référé par devant le Conseil des Prud'hommes en mai 2015 à l'encontre notamment de la Société.

Le Conseil des Prud'hommes de Paris a déclaré leurs demandes irrecevables en juin 2015.

Lesdits salariés ont alors initiés des procédures contentieuses au fond par devant le Conseil des Prud'hommes de Paris aux fins principalement de rappels de salaires et d'indemnités de congés payés, de dommages-intérêts, de contestation de rupture de contrat de travail, de remise de documents sous astreinte.

De tels contentieux sont exceptionnels de par leur nombre.

Certains contentieux ont fait l'objet d'une radiation prononcée par le Conseil des Prud'hommes en 2016 et début 2017.

A ce jour les condamnations provisoires et actualisées sollicitées par lesdits salariés restant s'élèvent à environ 125 000 euros, hors éventuels frais d'astreintes et intérêts de retard.

Aucun autre contentieux n'a donné lieu à la condamnation de la société en 2015.

Il convient enfin de signaler que la société 2THELOO FRENCH GROUP est devenue Président de la Société en lieu et place de Monsieur Almar HOLTZ (la décision a été publiée au Greffe du Tribunal de commerce de Paris le 23 mai 2015) et que les sociétés BDO FRANCE LEGER & ASSOCIES et DYNA CONSEIL sont respectivement devenues commissaire au compte titulaire et commissaire aux comptes suppléant de la Société (la décision a été publiée au Greffe du Tribunal de commerce de Paris le 7 mai 2015) en lieu et place de Monsieur Bruno VAILLANT et de la fiduciaire Nationale d'Expertise Comptable (FNEC).

Le siège social de la Société a été transféré début 2015 au 13 Rue Riblette -75020- PARIS (auparavant il était sis 8 Place de La Madeleine -75008- PARIS).

En considération de difficultés d'organisation administrative et comptable, la Société a obtenu du Tribunal de commerce de Paris l'autorisation d'effectuer les formalités d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2015 pour le 31 mars 2017.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE LE 31 DECEMBRE 2015

Depuis la clôture du premier exercice social au 31 décembre 2015, la Société a poursuivi les travaux de réaménagements (9 sites ont été complètement réaménagés) et de rafraîchissement entrepris et a continué de lancer et de développer son activité.

Les contentieux initiés par les anciens salariés de la société SPACIO CONFORT par devant le Conseil des Prud'hommes de Paris sont toujours en cours comme il a été susmentionné (sous réserve de 5 contentieux radiés par la Juridiction).

Les établissements secondaires de NANCY et DU MANS ont été fermés en janvier et mars 2017. 20 nouveaux établissements secondaires (outre les 14 établissements déjà ouverts en 2015) ont été ouverts.

Aucun autre événement significatif n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

A court terme, la Société doit poursuivre la réalisation des travaux d'aménagements et de réaménagement et les travaux de rafraîchissement des emplacements sur le domaine public du groupe SNCF et espère pouvoir accueillir toujours plus de nouveaux clients. La Société projette de finaliser les travaux d'aménagements et de réaménagement fin 2017. A partir de la fin desdits travaux, tous ses sites seront sous le concept et la marque 2THELOO et deviendront pleinement opérationnels.

La Société entend également poursuivre ses efforts pour tenter de se distinguer de sa concurrence indirecte, notamment en installant dans les meilleurs délais le concept 2THELOO et en améliorant la qualité de service rendu aux clients et au partenaire, le groupe SNCF.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Date échéance (x1.000 eur)	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours (0-30)	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours (31-60)	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours (61-90)	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours (90+)
Date d'échéance exercice clos le 31 décembre 2015	109 €	90 €	80 €	142 €
Date d'échéance exercice clos le 31 décembre 2014	0 €	3 €	0 €	0 €

Solde des dettes au 31 décembre 2015 : 418.323 euros (contre 2 566 euros au 31 décembre 2014).

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 2.893.341 euros contre 0 euros au titre de l'exercice précédent; Il est toutefois à noter que l'exercice précédent correspondant à un premier exercice courant du 10 novembre 2014 au 31 décembre 2014 la comparaison entre les deux exercices perd en pertinence et en cohérence.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 901 euros contre 0 euros au titre de l'exercice précédent
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 3.314.822 euros contre 4.190 euros au titre de l'exercice précédent
- Le résultat d'exploitation ressort 420.579 euros contre 4.190 euros au titre de l'exercice précédent
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 971.330 euros contre 0 euros au titre de l'exercice précédent
- Le montant des charges sociales s'élève à 130 006 euros contre 0 euros au titre de l'exercice précédent;
- L'effectif salarié moyen s'élève à 96 salariés contre 0 au titre de l'exercice précédent;

Il est précisé que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 328 000 euros contre 0 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de l'absence de résultat financier, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 420.579 euros contre 4.190 euros au titre de l'exercice précédent

Compte tenu des éléments ci-dessus, - du résultat exceptionnel de 2.163 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 422.742 euros contre 4.190 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2015, le total du bilan de la Société s'élevait à 1.334.022 euros contre 250.102 euros au titre de l'exercice précédent.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 422.742 euros de la manière suivante:

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 422.742 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit 422.742 euros
- Solde du report à nouveau, soit 426.932 euros.

Capitaux propres de la Société inférieurs à la moitié du capital social

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, l'associé unique, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, devra dans les quatre mois de la réunion de la présente décision décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport de votre Commissaire aux comptes.

Au titre de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention entre la Société et son Président.

11 mai 2017,

Le Président

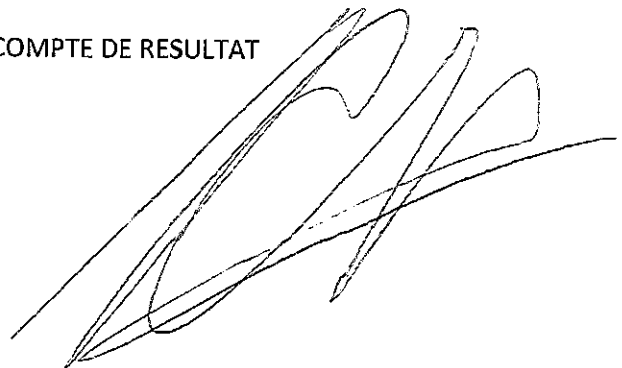
2THELOO FRENCH GROUP

Représentée par son président

2THELOO HOLDING B.V.

Représentée par Monsieur Kees-Jan
BUS

ANNEXE : BILAN et COMPTE DE RESULTAT

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned to the right of the text 'ANNEXE : BILAN et COMPTE DE RESULTAT'.

2THELOO RAILWAY

13, rue Riblette
75020 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Le 9 mai 2017

2THELOO RAILWAY

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société 2THELOO RAILWAY, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous n'avons pu vérifier le montant des ventes, en raison de l'insuffisance des procédures d'encaissement et d'enregistrement. Les montants des ventes figurant dans les comptes au 31 décembre 2015 s'élèvent à 2 893 341 euros.

En raison des faits exposés ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de certifier si les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulés ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note « Continuité d'exploitation » page 8 de l'annexe.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

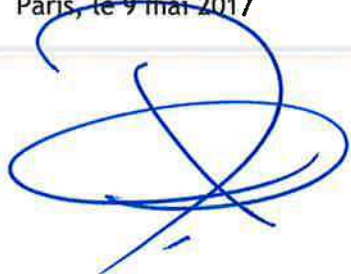
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés à l'Associé Unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 9 mai 2017



BDO France - Léger & associés
Représenté par Eric PICARLE
Commissaire aux comptes